

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou par mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces	la ligne	20
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 24 MAI

Deux programmes

La période électorale est virtuellement ouverte.

Deux orateurs marquants ont choisi le jour de la Pentecôte pour exposer aux populations leurs vues et leurs programmes.

M. Charles Dupuy, président du Conseil, s'est adressé aux Toulousains ; M. René Goblet, ancien ministre des affaires étrangères, a parlé aux Bordelais.

M. Dupuy, qui, en bon pédagogue, aime les citations classiques, se met en frais de mythologie, compare la France à Calypso, M. Constant à Ulysse, et lui-même sans doute au jeune et joyeux Télémaque.

Mythologie à part, et en langage moderne, le programme de Toulouse se résume à une apologie nouvelle d'un vieux système : la concentration républicaine.

Le ministre, en attendant, « supplie ses amis, depuis le centre jusques et y compris l'extrême-gauche », de se concentrer contre l'ennemi commun.

L'ennemi, ce sont les républicains ralliés, les « résignés », dont M. le ministre suspecte la bonne foi et les intentions, incrimine le passé et auxquels il ferme les portes de la République concentrée.

Ce sont plus encore, et c'est naturel, les monarchistes.

Le discours bordelais de M. Goblet n'est pas le pendant du discours toulousain de M. Dupuy. L'un est la thèse ; l'autre, l'anti-thèse.

Tout va bien, selon M. Dupuy, qui est ministre ; tout va mal, suivant M. Goblet, qui ne l'est plus. C'est le docteur Tant-Mieux qui a parlé à Toulouse ; c'est le docteur Tant-Pis qui, à Bordeaux, se plaint amèrement de tout et de tous. Tels, autrefois, si nous en croyons Lucien, les philosophes Héraclite et Démocrite.

M. Goblet s'élève contre la concentration républicaine que préconise M. Dupuy : « c'est elle qui a affaibli le gouvernement, et, avec elle, non seulement le Parlement, mais le régime parlementaire lui-même. » L'ancien ministre n'a pas craint de dénoncer « l'anarchie qui pèse sur le pays. »

Pour vaincre la concentration opportuniste, il n'accepte pas seulement, il sollicite l'alliance et le concours des socialistes « à quelque école qu'ils appartiennent. »

M. Goblet, en un mot, est partisan résolu de tout ce que repousse non moins résolument M. Dupuy ; la République de l'un n'a, sauf l'étiquette, rien de compatible avec la République de l'autre.

Les électeurs qui voudront choisir éprouveront sans doute quelque embarras.

La situation à Madagascar

La situation s'aggrave. Trente-six pièces de canons de campagne, de fabrication anglaise, viennent d'être débarquées à Vatomandry par un vapeur anglais, pour le gouvernement malgache, ainsi qu'une grande quantité de fusils

et de munitions, dont 3,600 obus, soit la centaine réglementaire pour chaque pièce.

Des milliers de fusils perfectionnés et des caisses de cartouches, également de provenance anglaise, ont été débarqués à Tamatave, toujours par des vapeurs anglais et pour le compte du premier ministre hova.

Depuis quatre mois, le premier ministre Rainilajaroving, soi-disant malade, se refuse à une entrevue avec le résident général. Il n'est d'ailleurs malade que pour M. Larrony.

Tel est le résultat des intrigues anglaises.

INFORMATIONS

LE DISCOURS DE M. DUPUY

La France a interviewé M. Hély-d'Oissel, député, qui ne lui a pas caché le mécontentement qu'il éprouvait de la façon dont M. Dupuy a parlé des ralliés.

Nous avons, dit-il, servi de tête de turc à M. Dupuy, qui veut se rapprocher des radicaux.

Nous avons plusieurs fois sauvé M. Dupuy, mais nous ne voulons pas être dupes.

M. Dupuy peut considérer comme tout terminé entre lui et nous.

L'Univers relève la grossièreté du ministre :

« La tenue de M. Dupuy à la dernière séance de la Chambre avait montré le parvenu brutal et mal élevé, plutôt que le ministre à poigne. Son voyage de Toulouse confirmera ce jugement. Ses réponses aux compliments officiels ont été d'un lourdaud qui s'en fait accroire. »

Le Temps déclare : la main un peu lourde, l'allusion un peu grosse, la plaisanterie un peu populaire.

Cela paraît une plaisanterie, mais l'Intransigeant donne, comme note générale ministérielle : une manifestation cléricale.

CONSEIL DES MINISTRES

Il n'y a pas eu Conseil hier, en raison de l'absence de plusieurs ministres.

ARTON LE CONTUMACE

Hier, la Cour d'assises de la Seine a condamné Arton :

1° Dans l'affaire Le Guay et comme défaillant, à vingt ans de travaux forcés et 3,000 fr. d'amende.

2° Dans l'affaire de complicité avec de Lesseps, Arton est condamné à la dégradation civique, à cinq ans de prison et 400,000 fr. d'amende et de dommages-intérêts.

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS

La faiblesse du tribunal à l'égard des auteurs des scandales porte ses fruits. Après le guet-apens de l'église, le changement des noms de rues rappelant un souvenir religieux, et la débaucherie même de la ville qu'ils ont décidé de nommer Franciade, les conseillers municipaux de Saint-Denis ont fait déboulonner le grand Christ en pierre qui se trouvait à l'entrée du cimetière.

LE CANDIDAT LEROY

Le socialiste candidat à l'Académie fait ses visites avec un cortège d'amis. Chez les académiciens qui ne le reçoivent pas, il dépose une marmite contenant sa carte et celles de ses camarades.

LES ROYALISTES

On annonce d'ici à un mois tout un plan de campagne, avec candidats et manifeste du comte de Paris.

LES IMPÉRIALISTES

Le prince Victor Napoléon a reçu une délégation des Comités plébiscitaires de la Seine.

Le prince s'est entretenu de la situation avec les délégués. Il les a chargés de remercier les Comités en son nom.

UN HOMME NAÏF

M. Rouvier, qui vient de rentrer de Cannes à Paris, serait, paraît-il, fort mécontent de l'accueil que lui ont fait ses électeurs.

Si M. Rouvier s'attendait à être porté en triomphe, cela prouve qu'il a une fâcheuse opinion de ses électeurs.

LE PERSONNAGE ÉPISODIQUE

M. Dumay, l'un des compagnons de M. Baudin le 1^{er} mai, adresse au procureur général une demande de poursuites contre le préfet de police.

AFFAIRES DE SIAM

On mande d'Hanoi, 21 mai : « Enfin, M. de Lanessan a parlé. Voici la dépêche que M. Delcassé a reçu :

« Stung-Treng est tranquille et toujours en communication télégraphique avec nous. Le poste de Khône est bloqué par les Siamois, mais a été attaqué sans succès. Aucun officier n'a été tué. Le capitaine Thorreux aurait été pris par les Siamois sur la rive droite où il aurait abordé en remontant à Khône, il serait avec eux à Kong, bien traité ; il y a eu trois indigènes tués. Une dépêche de Bastard, annonce l'arrivée de la colonne à Stung-Treng, où le calme est complet. Toute la région Cam-Lo, Ai-Lao, est déjà évacuée par les Siamois, et un poste solide est installé à Mnong-Ninh. Défiiez-vous des dépêches de source étrangère. »

La dépêche suivante, datée de Londres, 23 mai, est moins optimiste :

« Le Standard reçoit de Bangkok une dépêche d'après laquelle le gouvernement de Siam enverrait des canons et des munitions dans la vallée du Mékong. De plus, les Siamois élèveraient un nouveau fort à l'embouchure du Mei-Nam et le roi inspecterait les défenses du pays. »

SIAM ET MADAGASCAR

L'amiral Vallon, qui a longtemps commandé la division navale en Cochinchine, dit que dans toutes les difficultés avec Siam il avait toujours constaté la main de l'Angleterre.

Il préconise une action militaire énergique et prompte.

Quant à Madagascar, c'est aussi à l'Angleterre qu'il faut attribuer la triste situation dans laquelle nous sommes.

UNE EXPULSION

On télégraphie de Bruxelles, 23 mai :

« A la suite de leur comparution à la Sureté générale, MM. Basly et Lamendin ont reçu l'ordre de quitter le pays avant minuit. »

Il est possible que le congrès des mineurs, pour protester contre cette décision, aille siéger à Valenciennes. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 mai 1893.

La semaine commence dans les meilleures conditions. Le 3 0/0 ouvre à 97.38 et s'élève sans le moindre signe de défaillance jusqu'à 97.52. Le 4 1/2 finit à 106.40 en hausse de 20 centimes.

Berlin ne voulant pas compliquer la crise financière a cessé ses ventes d'Italien, on dit même qu'il a beaucoup racheté aujourd'hui, d'où une reprise de la rente italienne à 92.70.

L'Extérieure monte à 66 7/16 sur un bilan meilleur de la Banque d'Espagne.

Le Portugais se tient à 23 1/4, en hausse également quoiqu'il soit avéré que le gouvernement portugais n'a qu'un but : dépouiller ses créanciers étrangers.

Le marché des sociétés de crédit est très ferme.

La Banque de France est à 3,940. Le Crédit Foncier s'est avancé à 965 à terme, à 970 au comptant. Les obligations ont été très demandées.

Le Crédit Lyonnais passe de 762 à 765.

On recherche le Comptoir National d'Escompte à 489. L'augmentation considérable de ses comptes de chèques montre que l'établissement possède une nombreuse clientèle.

La Société Générale finit à 470. Le cours de 500 fr. serait plus en rapport avec le dividende qu'elle distribue.

L'obligation 3 0/0 des Immeubles de France se traite à 387, le 4 0/0 est à 470.

L'obligation du Chemin de fer de l'Equateur cote 370.

Les Chemins Economiques valent 415.

CH. HEYMAN et Co,

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

LES APPELS DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET TERRITORIAUX

On n'en a pas fini avec les questions que soulève l'appel des officiers de réserve et territoriaux en 1893, et que les nombreuses circulaires déjà publiées à ce propos ont négligé de résoudre.

C'est ainsi que la note ministérielle du 13 avril mentionne que l'on convoquera tous les officiers des régiments impairs, y compris ceux des bataillons complémentaires et ceux des dépôts. Mais les officiers à la suite ? Evidemment ils doivent être appelés, puisqu'il s'agit d'un stage d'instruction auquel tous les officiers ont intérêt à participer. Mais du moment que l'on faisait une énumération, pourquoi avoir oublié d'en parler ?

Autre négligence. La même note du 13 avril porte que les stages sont accomplis à la portion principale du corps actif correspondant, c'est-à-dire là où est le colonel. Est-ce à dire que les officiers des régiments territoriaux qui correspondent aux régiments actifs des 5^e, 7^e et 10^e divisions d'infanterie — régiments qui ont leur portion principale à Paris — devront faire leur stage à Paris également ? Il est probable que non, et que pour ces régiments, ainsi que pour ceux qui sont détachés à Lyon, il y aura une exception, et que les stages s'effectueront à la portion centrale. Mais ici encore nous répétons : pourquoi avoir oublié de le spécifier dans la note du 13 avril ?

Enfin, de leur côté, les officiers de réserve et territoriaux affectés aux régiments de réserve voudraient bien savoir quels sont les 84 régiments de cette catégorie qui seront appelés cette année soit pour les grandes manœuvres, soit pour une période d'exercices. Il n'est pas possible que l'état-major n'ait pas encore désigné ces régiments et alors pourquoi le cacher aux intéressés ? On ne voit réellement pas quel caractère confidentiel peut bien avoir cette désignation ?

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 24 MAI

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 20°
Ce matin, à 8 h.		+ 16°
Midi,	758 m/m	+ 20°
Hausse	3 m/m	
Baisse	» m/m	
Température minima de la nuit		+ 12°

DONNANT - DONNANT

RÉPONSE A LA « PETITE LOIRE »

La *Petite Loire* d'hier consacre son leader article à M. Sourdeau. C'est vraiment beaucoup d'honneur pour lui.

Avec infuiment d'esprit, un choix d'expressions vraiment distinguées, elle feint de s'étonner que notre ami ait été créé, par S. S. le Pape Léon XIII, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, et elle demande quels sont ses titres à semblable faveur.

Cherchez, ma chère, et vous trouverez.

Mais ce que vous ne trouverez jamais, ce sont les titres de vos amis à la chevalerie de l'Instruction publique ou bien à celle du célèbre *Poireau*.

Dieu sait s'il sont nombreux vos chevaliers *sans peur et sans reproche*.

De grâce, *Petite Loire*, rappelez-nous leurs noms!

Nous discuterons, si vous voulez bien, leurs mérites et leurs vertus, et l'*Echo* fera un supplément spécial, illustré même, si cela peut vous être agréable. Z.

Plus fort qu'à Saumur

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez protesté dans un de vos derniers numéros contre l'époque tardive de l'ouverture des bains froids. Vous avez bien fait et c'est certainement grâce à votre article que nous allons pouvoir demain probablement nous baigner à notre aise.

Mais votre protestation m'a remis en mémoire le fait suivant, *rigoureusement exact*.

J'étais à Ronen au mois de mai dernier et j'avais le désir, après un long voyage en chemin de fer, de prendre un bain dans la Seine. J'allai à l'établissement spécial et demandai une cabine au préposé avec lequel s'engagea la conversation suivante :

Le préposé. — Impossible de vous satisfaire, Monsieur.

Moi. — Les bains ne sont donc pas encore permis?

Le préposé. — Si, Monsieur; mais il fait trop froid aujourd'hui! ...

Moi. — Trop froid? Ah! ça, vous plaisantez, mon brave! D'ailleurs, c'est mon affaire et non la vôtre. Donnez-moi une cabine et finissons-en.

Le préposé. — A vos ordres, Monsieur; seulement vous ne vous baignerez pas sans que je vous attache.

Moi. — Comment, m'attacher?...

Le préposé. — C'est le règlement! Lisez: « Article 7. — Le préposé devra, etc., etc. »

C'était parfaitement écrit, et, observateur fidèle de la consigne, le maître baigneur m'attacha une ficelle au bras. Ce n'est que lorsqu'il fut convaincu que je nageais comme un barbillon qu'il me permit de me débarrasser de mon lien.

Un fil à la patte, comme le hanneton de la chanson, voilà comment les baigneurs sont traités dans la patrie de Corneille!

Ne vous plaignez donc pas, amis saumurois. D'ailleurs, l'administration ne s'est-elle pas empressée de faire droit à votre demande?

Agréez, etc.

UN PARISIEN AMATEUR DE NATATION.

P.-S. J'ai assisté hier à l'inauguration de vos bains froids. Tout s'est passé dans l'ordre et dans le costume indiqués dans votre article de samedi dernier.

A 4 heures 45, par une pluie battante, le cortège officiel a quitté l'Hôtel de Ville. A 2 heures, bain général, puis discours annoncé. A part la pluie, très intéressante journée.

La seule note discordante (je ne parle pas de la symphonie exécutée par un M. Bribard qui a été applaudie par tous) c'a été l'exhibition d'un conseiller municipal énorme, revêtu d'un caleçon noir sur lequel se détachaient en lettres jaunes trois mots dont je n'ai pu lire que la partie... tribord:

nal
nnerie
nnetterie

Mystère et caleçon de bains!

NOTE DE LA RÉDACTION

Aussi fort à Rouen qu'à Saint-Malo!

L'art. 337 du règlement de police ordonne aux Malouins de laver le sol des rues lorsqu'on y a cassé du bois... mais l'art. 335 leur interdit absolument de casser du bois sur la voie publique.

Régates des Rosiers

Les mêmes équipes que la veille, à Saumur, se retrouvaient en présence, et les revanches à prendre ajoutaient un nouvel intérêt à l'attraction des courses.

Voici les résultats :

1^{re} Course à deux rameurs

1^{re}, *Etoilée*, S. N. d'Orléans; 2^e, *Minuscule*, S. N. de Saumur; 3^e, *Alcyon*, S. N. de Tours. Non placé, *Attendez-moi donc*, R.-C. de Tours, qui a abandonné.

Cette course a été menée en un bord à bord

qui a duré tout le parcours. *Etoilée* n'arrive première que d'une demi-longueur.

2^e Course (Périssaires)

1^{re}, *La Gobie*, S. N. de Saumur; 2^e, *Rigolade*, S. N. d'Orléans; 3^e, *Sarcelle*, S. N. d'Orléans.

Gagnée d'un mètre.

3^e Course (Skiffs)

1^{re}, *Minuscule*, S. N. de Saumur; 2^e, *La Truffe*, S. N. de Tours; 3^e, *Caïman*, S. N. de Saumur.

4^e Course (Mariniers)

Course vivement disputée par les mariniers du pays qui ont fait preuve de beaucoup d'endurance et dont nous regrettons de ne pouvoir donner les noms.

5^e Course (quatre rameurs)

1^{re}, *Etoilée*, S. N. d'Orléans; 2^e, *Atôme*, S. N. de Saumur; 3^e, *Salammbô*, S. N. de Tours; 4^e, *Attendez-moi donc*, R.-C. de Tours.

Orléans part très-vite, suivi de Saumur, qui se dégage des deux équipes de Tours, et arrive presque en même temps au virage.

A la remonte, le barreur d'*Atôme* met, par une faute de direction, son bateau sur un banc de sable et en retarde considérablement la marche.

Malgré plusieurs enlevages, *Atôme* ne peut rattraper ce temps perdu et arrive en arrière de 20 secondes. Les autres équipes très distancées.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Chemin de fer d'intérêt local

DE SAUMUR A CHOLET

Variante de tracé entre le Thouet et le Coudray-Macouard.

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique,

Vu la loi du 15 juin 1892 déclarant d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local de Saumur à Cholet;

Vu la délibération en date du 13 avril 1893 par laquelle le Conseil général a approuvé le projet du tracé définitif dudit chemin de fer, mais sous diverses réserves et notamment que l'étude d'une variante soit faite entre le passage du Thouet k. 3 x 036^m et la station du Coudray-Macouard, k. 3, avec établissement d'une halte ou station sur son parcours;

Vu le projet dressé par la Compagnie concessionnaire à la date du 19 mai 1893, en vue de la substitution d'un tracé nouveau au tracé du projet primitif, entre les points ci-dessus indiqués;

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — Les pièces du projet de variante dressé à la date du 19 mai 1893 seront déposées du dimanche 21 mai 1893 au dimanche 28 mai 1893 dans les mairies des communes

de Saumur, Bagneux, Distré, le Coudray-Macouard, Artannes, Varrains, Chacé, Saint-Cyr-en-Burg, Saint-Just-sur-Dive, Courchamps, Rou-Marson et Brézé, pour être communiqués aux personnes intéressées.

Art. 2. — Avis de ce dépôt devra être donné immédiatement par MM. les Maires au moyen de publications et d'affichage.

Art. 3. — Dans chaque mairie, un registre sera ouvert sur lequel les parties intéressées consigneront leurs déclarations et réclamations. Le maire y annexera celles qui lui auront été transmises par écrit.

Art. 4. — Les Conseils municipaux des communes désignées par l'article 1^{er} seront convoqués pour le dimanche 28 mai 1893, à l'effet de faire connaître leurs avis sur le tracé de la variante projetée.

Les procès-verbaux des délibérations, avec les pièces de l'enquête, seront transmises immédiatement à M. le Sous-Préfet de Saumur qui les fera parvenir d'urgence, avec son avis, à la Préfecture.

Angers, le 20 mai 1893.

Le Préfet : H. LIGIER.

Contributions Indirectes

Un concours pour l'emploi de préposé des Contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département, le 28 juin 1893.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'il auront à fournir, à la Direction des Contributions Indirectes de leur département, où ils devront se faire inscrire avant le 7 juin 1893. Les listes seront invariablement closes à cette date.

Les préposés sont divisés en trois classes, savoir :

1^{re} classe..... 1,300 fr. par an.

2^e classe..... 1,200 fr. par an.

3^e classe..... 1,100 fr. par an.

Les préposés attachés aux services spéciaux (fabriques de sucre, distilleries, raffineries, etc.) reçoivent, en outre, une somme de 120 francs à titre d'indemnité de logement. Après un stage de trois ans dans la classe de début, les préposés bien notés peuvent être promus à la 2^e classe, et sont admis, dès lors, à concourir pour le grade de commis, au même titre que les agents entrés par la voie du surarmement.

Mariage

Nous lisons dans la *France Militaire* :

« On nous annonce le prochain mariage de M. le lieutenant Mendes-Bonito, du 24^e d'artillerie, actuellement détaché à l'Ecole de Saumur, avec M^{lle} Louise Noble.

» Le père de M^{lle} Noble habite Bordeaux, où il jouit de la considération générale.

» Nous adressons nos félicitations aux futurs époux. »

CHAPITRE XX

DE L'ÉTAT DANS LEQUEL LE MARÉCHAL DES LOGIS MARTIAL RETROUVE LA FILLE DE SON AMI CAMILLE ET DU SERMENT QU'IL FAIT DE LA PROTÉGER.

Le mois d'avril 1875 était arrivé et, avec lui, les premières chaleurs, chacun éprouvait un bien-être indéfinissable à sortir de chez soi, à respirer le grand air et à voir poindre les premières feuilles.

Martial et Maurice, dont l'intimité s'est encore considérablement augmentée depuis le drame auquel ils ont, l'un et l'autre, pris une part aussi active, ne se quittent plus que lorsqu'ils sont séparés par les exigences du service.

Un dimanche, les deux sous-officiers, après avoir endossé leur plus beau dolman, s'étaient bien inspectés des pieds à la tête afin de s'assurer que leur tenue est des plus correctes, viennent de relever gaillardement la pointe de leurs moustaches et de mettre des gants blancs, puis, bras dessus, bras dessous, ils sont sortis du fort Neuf par la porte du Nord.

Une fois parvenus sur la route, ils se demandent s'ils prendront à droite, c'est-à-dire du côté de la campagne, ou à gauche, c'est-à-dire

53 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

— Tout de suite, papa. Quel guignon, je ne trouve plus rien... tout est en l'air... Vous avez demandé?

— Mon journal et mon courrier.

— Le courrier! le voilà : mais le journal... si vous preniez celui de la petite dame du premier; demain, ce soir, je chercherai le vôtre. Justement, tenez, je crois que j'ai mis la main dessus.

Le locataire monte l'escalier en bougonnant : il a donné du pied dans un tabouret placé sur son passage et a failli perdre l'équilibre.

— Encore un qui n'a pas l'air satisfait, dit M^{me} Potin à sa voisine.

— Il se consolera avec son journal, répond une voix.

— Et avec son courrier, fait un autre.

La pièce vient de reprendre son cours, lorsqu'une voiture s'arrête devant la porte; Eugénie en descend et, rapide comme un oiseau,

vient réclamer le secours du concierge pour aider M^{me} Solange à gagner sa chambre.

Il n'y avait pas à reculer.

— Que c'est donc ennuyeux les locataires! Avec eux, on n'a plus un moment à soi.

— Oh! si on pouvait s'en passer!

Comme M. Potin a une longue tirade à débiter, il espère, pendant l'absence de Narcisse, pouvoir, à lui seul, occuper le public; il commence.

Mais, tout à coup, il bredouille, s'arrête, se reprend, il cherche des yeux la souffreuse.

M^{me} Prosper a disparu.

Céleste Maupiteux venait, en effet, de quitter la loge; depuis plus d'une semaine, elle y passait, sous un prétexte ou sous un autre, les trois quarts de ses journées. L'horrible créature y guettait le retour de Solange.

Dès qu'elle l'avait vu rentrer, elle s'était élancée dans une voiture et fait aussitôt transporter à l'agence Duprez.

C'était une femme de tête que la Maupiteux. Wagner en savait quelque chose et M. le vicomte de Chabirol commençait à s'en douter. Elle avait bien pensé que M^{me} de Cresne n'avait pas succombé à sa blessure, mais n'osant,

dans la crainte d'y être devinée, se rendre sur les lieux mêmes où la scène s'était passée pour avoir des nouvelles, elle n'avait rien jugé de plus à propos que de se mettre en relation avec le concierge de la maison habitée par les deux amies.

Rien n'était plus facile. Elle avait appris par la crêmière qui demeurait à côté que M. Godiveau et sa fille se rendaient au jardin du Luxembourg toutes les fois que la musique militaire s'y faisait entendre. Elle y était allée elle-même et adroite comme elle l'était elle n'avait pas tardé à faire la connaissance de M^{me} Ursule et de son père.

Quand elle eut compris le penchant qu'ils nourrissaient, l'un et l'autre, pour le chant et la déclamation, elle se fit passer pour une ancienne élève du Conservatoire, pour le moment en disponibilité, et s'offrit à leur donner gratuitement des leçons.

Il est facile de supposer avec quel empressement la proposition avait été accueillie.

Voilà de quel façon la complice de Wagner avait pris pied chez les Godiveau et comment elle avait pu, de première main, apprendre le retour de Solange au bercail.

En cueillant la fraise

La semaine dernière, M. Séchet, jardinier à Saint-Lambert, faisait cueillir des fraises; parmi les personnes qu'il employait à ce travail, plusieurs s'amusaient à se pincer. Une vénérable matrone, la mère Ragueneau, prévinrent la « compagnie » que celui qui viendrait la pincer n'y reviendrait pas une seconde fois. Piqué au jeu, le nommé Poirier, domestique chez M. Séchet, lui saisit le bras gauche. C'est alors que jeu de chien devint jeu de chat: maitresse Ragueneau voulut se *revenge* contre son agresseur, qui serra plus fort et lui fit un bleu, qu'elle alla montrer au médecin. Elle se rendit ensuite à la gendarmerie où elle montra le bleu qui était devenu noir et le certificat du docteur; puis, d'une encre non moins noire, elle déposa une plainte contre le sieur Poirier. Maintenant, elle attend en paix que les rigneurs de la loi cicatrisent la blessure faite à son épiderme et à son amour-propre.

Rixe à Allonnes

Une rixe a éclaté, dans la nuit de dimanche à lundi, dans un cabaret d'Allonnes, qui avait la permission de la nuit à cause de la fête de cette commune.

Un sieur Ferrant, de Brain-sur-Allonnes, prétend avoir reçu un coup de pied du sieur Morin, de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, et avoir été terrassé en outre par lui, sur la route, en sortant du cabaret.

Le sieur Morin prétend au contraire que Ferrant l'aurait menacé de lui casser une bouteille sur la tête, et qu'il n'a fait que se défendre contre les menaces et les attaques de l'autre.

Cette dernière version paraît confirmée par les témoins de la scène, bien que le cabaretier, qui a mis les querelleurs à la porte, ne puisse rien affirmer.

Chute grave à Nueil

Samedi dernier, le sieur Pasquier, maçon à Nueil, était monté jusqu'au haut d'une échelle, dans un échafaudage d'une maison en construction où l'on montait de la pierre. L'échelle ayant glissé tout à coup à sa base, sur une longueur de un mètre environ, Pasquier perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de six mètres sur un tas de moellons. Dans sa chute, il s'est fracturé la cuisse droite.

Le commandant du 9^e corps à Issoudun

Le général Villain, commandant le 9^e corps d'armée, a surpris mercredi le 68^e régiment d'infanterie, à Issoudun.

Quelques minutes avant seulement, le colonel avait été prévenu, alors qu'ils déjeunait.

La marche du régiment sonnait comme le général Villain descendait du chemin de fer.

Les officiers ont couru se mettre en tenue puis ont gagné les casernes avec une activité prodigieuse.

Une demi-heure après, le régiment était sur pied, en tenue de campagne, et le général en passait la revue.

Cette expérience donne une idée de la célérité avec laquelle nos soldats pourraient être mobilisés.

Le général a été très satisfait.

Les Angevins à Morlaix

La société Sainte-Cécile d'Angers a obtenu, dimanche, au concours de Morlaix, de grands succès. Cette société orphéonique concourt en division d'excellence. Voici la dépêche envoyée par M. Cointreau, son président:

Lecture à vue: Premier prix.
Concours d'exécution: Premier prix.
Concours d'honneur: Premier prix.

Cinq cents francs et une statuette en biscuit de Sèvres, offerte par le Président de la République.

Nos compliments à M. de Romain, qui menait, pour la première fois, au feu, la Sainte-Cécile, et à M. Cointreau, le tout dévoué président.

Concours Musical

Un grand Concours international de Musique aura lieu à Grenoble les 13, 14 et 15 août prochain, sous la présidence de l'illustre maître E. Reyer.

Vingt mille francs seront affectés aux prix à distribuer (prix en espèces, couronnes, médailles, etc.).

Les Sociétés musicales qui voudront prendre part au Concours sont priées d'envoyer leur adhésion avant le 1^{er} juin.

La nourriture du bétail

Le ministre des travaux publics vient de demander aux Compagnies de chemins de fer d'abaisser les tarifs de transport pour l'alimentation du bétail.

La sécheresse a causé en effet dans les campagnes des pertes désastreuses et on en est réduit à faire venir des foin comprimés du Canada.

Épouvantail pour les moineaux

Un moyen très simple d'épouvanter les moineaux consiste à planter au centre de la surface qu'on veut protéger une perche de quatre mètres, terminée par une barre transversale formant T avec elle; à chaque extrémité de la barre, on suspend, au moyen d'une ficelle, une plaque de fer blanc neuf, ayant 0^m50 de côté, et de façon qu'elle descende à 4^m80 de terre. Au moindre vent, la plaque tourne en projetant des rayons lumineux qui effrayent les moineaux.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 22 mai. — Hélène-Pauline Roy, route de Varrains.

Le 23. — Michel Lutz, rue d'Orléans.

DÉCÈS

Le 20 mai. — Marie-Isabelle Vinet, veuve de Théophile Prieur-Duperray, propriétaire, 78 ans, rue de la Grise.

Les amis et connaissances de M. ROSSIGNOL LE ROY dit DE LA HUPPONNIÈRE, décédé à la Villa Pocé, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de regarder le présent avis comme une invitation au service funèbre qui sera célébré le lundi 29 mai 1893, à dix heures, dans l'église de Distré.

Le Trèfle à quatre feuille porte décidément bonheur. Le « Tapioca Rils » l'a adopté comme marque de fabrique, et tout le monde en veut maintenant.

A la foire devant la ménagerie, amateurs:

— Est-ce vrai qu'un lion coûte 1,000 francs?
— Il y a lion et lion, dit un monsieur respectable. J'en ai un, moi! Je ne le donnerais pas pour 30,000 fr. Il a mangé ma femme! (c'était un dompteur en retraite, très riche).

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 20 mai 1893:

DÉPARTEMENTS: Bouches-du-Rhône: Arrivée du général Dodds à la préfecture de Marseille. — Réception du général Dodds. — Arrivée du Tibet. — La rue Saint-Ferréol. — Le Tibet en rade, escorté par les yachts. — Décoration du cercle des officiers.

Gironde: Débarquement de l'explorateur Maistre et de la Mission, sur le quai des Chartreux, à Bordeaux.

PORTRAITS: M. Maistre, explorateur.

THEATRE ILLUSTRÉ: La Valkyrie, drame lyrique de Richard Wagner, représenté à l'Opéra (scène du 3^e acte).

PARIS: Les Ambassadeurs; la Nonciature: M^{gr} Ferrata, archevêque de Thessalonique, nonce apostolique. — M^{gr} Achille Locatelli, auditeur. — M^{gr} Alfred Peri-Morosini, secrétaire. — Cabinet de travail de M^{gr} Ferrata. — La Chapelle.

En supplément: Ce qu'elle voulait, roman par Pierre Maël, illustrations de Marold.

Le numéro: 50 centimes.

MARCHÉS DE PARIS

ESPÈCES	PRIX DU KILOG.		
	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs.....	1 44	1 30	1 14
Vaches.....	1 40	1 16	0 88
Veaux.....	2 20	1 60	1 76
Moutons.....	1 86	1 70	1 48
Porcs gras.....	1 50	1 48	1 46
Blés, disponib.....	21 65		
Avoines, id.....	18 50		

QUINQUIN LABARRAQUE

VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 10, rue Jacob, Paris et TOURS FRANCES.

Dernières Nouvelles

UN DISCOURS DE M. CONSTANS

On annonce que M. Constans doit prononcer prochainement un grand discours dans lequel l'ancien ministre consacrerait définitivement l'évolution des ralliés en se déclarant leur chef, en même temps qu'il développerait le programme politique des hommes nouveaux.

CR QU'ON DIT À BERLIN

D'après les on-dit, une tierce personne aurait eu une entrevue avec le comte de Caprivi, auquel elle aurait assuré que le prince de Bismarck resterait complètement étranger à la lutte électorale.

Comme gage de neutralité, le prince ne se rendrait à Kissingen qu'au lendemain des élections, afin de ne provoquer aucun incident et de se tenir à distance des reporters de la presse qui ne manqueraient pas de se trouver sur son chemin dans le but de l'interviewer.

Un Conseil discret d'un Financier

Tout le monde sait combien grande est la libéralité d'un de nos princes de la finance à l'égard des déshérités de la fortune; mais il en est apparemment très peu qui sachent qu'en de certains cas le très célèbre financier ajoute à des secours en argent l'envoi d'un pot d'Extrait de viande Liebig. L'adjonction d'une provision de ce condiment à la somme octroyée en argent a un sens.

Le financier en question qui sait que beaucoup de gens tombent dans la misère faute d'ordre et d'économie, pense engager ceux qu'il aide à économiser, lorsqu'il leur fait remettre des pots de Liebig. En effet, si le fameux extrait contribue à augmenter les délices d'une table de gourmet, il sert surtout à préparer, à peu de frais, une chair appétissante et saine à la fois, dans les plus modestes ménages. C'est là l'avantage capitale du Liebig, concourir au bien être de la grande masse des consommateurs.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!!!
ASTHMATIQUES!
LE VRAI CURATIF INOFFENSIF, c'est la
LIQUEUR LECHAUX
(LIQUEUR DE L'ÉTOILE)
Au bout de cinq jours le malade dort toute la nuit dans son lit.
Le Flacon: 5 fr.; franco contre mandat-poste, 6 fr.
MARIE LECHAUX, Pharm^{ie} Ch^{ie}, BORDEAUX

ÉPICERIE NOUVELLE
E. CHAUEAU
Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême
Boîtes riches de luxe en parchemin
Coffrets blancs... depuis 4 fr. 40
— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant: G. JOUAUST.

de celui de Paris.

Maurice inclinait pour Paris, Martial aurait préféré les champs.

— Le bois est charmant, disait-il, et nous ferons une fort belle promenade, même sans nous éloigner du fort.

— C'est vrai, répondait Maurice, mais à Paris nous trouverons ouverte la nouvelle salle du musée du Louvre et, toi qui es amateur, tu y verras des peintures anciennes que tu ne connais pas.

— Peux-tu me parler des œuvres de l'homme quand nous pouvons admirer celles de Dieu... et puis... il y a longtemps ce me semble, que tu n'as vu ta tante. Peut-être est-elle inquiète de toi, si nous allions chez elle?

— Tiens! tiens!! tiens!!! fit Maurice en menaçant du doigt, tout en riant, son camarade. Que ne le disais-tu plus tôt? Tu veux avoir des nouvelles de la demoiselle... Tu rougis. Est-ce que par hasard, elle aurait fait impression sur toi?

— Une si grande, mon ami, que depuis que je l'ai vue, je n'ai plus qu'une pensée... la revoir.

— Voilà qui est parlé. Allons... Dans quel

que temps tu seras libéré ou officier, et alors...

— Alors?

— Alors tu seras libre de lui offrir ton cœur et ta fortune.

— Oui, mais ma famille y consentira-t-elle?

— Ta famille! je sais qu'elle est opulente et bien posée, que tu n'es pas, comme moi, un pauvre soldat sans ressource et sans avenir, mais que tu ignores toi-même quelle est cette demoiselle. Peut-être elle aussi...

— Serait-elle une simple ouvrière si... et puis son nom?...

— Solange.

— Oui Solange... mais Solange qui?... Solange est un nom de baptême qui en appelle un autre, et c'est cet autre que nous ne connaissons pas.

Tout en devisant de la sorte, les deux jeunes artistes arrivèrent à Montreuil. Maurice agita la sonnette et ce fut Solange elle-même. Solange le sujet de leur conversation, qui vint ouvrir la porte.

Elle avait utilisé la première journée de printemps pour venir faire à sa chère et vénérée garde-malade une visite de reconnaissance.

M^{lle} de Cresne était peut-être un peu pâle, mais il était facile de voir que la santé était revenue, et que maintenant elle n'avait plus besoin que de bon air et d'exercice.

Maurice embrassa sa tante et salua la jeune fille; quant à Martial, bien qu'homme du monde autant que qui que ce fût, il était tremblant, n'osant pas faire un pas.

— Eh bien! Martial, que fais-tu là? lui dit Maurice, qui voulait faire cesser l'embarras de son ami. Viens donc saluer ces dames et prendre de leurs nouvelles. C'est lui qui a voulu venir, ma tante, et maintenant le voilà tout interdit.

Au nom de Martial prononcé par Maurice, Solange avait tout à coup brusquement relevé la tête et considérait avec une attention toute particulière le jeune sous-officier.

Martial! Ce nom lui rappelait celui d'un ami de son père. Est-ce que Dieu, dans sa miséricorde, aurait permis qu'elle eût été sauvée par le compagnon d'armes de celui auquel elle devait la vie.

A partir de ce moment, elle n'eut plus qu'un désir, interroger Martial et savoir de lui s'il était bien celui dont elle avait si souvent et si longuement entendu faire l'éloge; mais elle

n'osait pas.

Le hasard la favorisa. M^{me} Guéranger parla de la guerre contre la Prusse, l'occasion était trop bonne pour la laisser échapper; faisant un violent effort pour vaincre sa timidité, elle demanda à Martial s'il y avait longtemps qu'il était militaire.

— Il y aura bientôt cinq années, mademoiselle.

— Et vous avez alors pris votre part de la dernière guerre?

— Hélas, oui! mademoiselle, j'ai servi dans le corps commandé par le général Vinoy, fait partie de l'armée du Rhin; j'ai battu en retraite avec lui, je suis rentré à Paris, j'ai pris part aux divers combats qui se sont livrés dans les environs, jusqu'au jour de Champigny.

(A suivre.)

Guibollard vient d'assister à une séance d'escrime: il a suivi les assauts avec un vif intérêt.

— C'était superbe, raconte-t-il en sortant; il y a surtout un jeune homme qui est d'une vivacité étonnante. Il tire l'épée comme Damoclès.

AVIS

SUIVANT ACTE reçu par M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, le 21 mai 1893, M. BRILA, propriétaire de l'hôtel du Cheval-Blanc, exploité à Saumur rue de la Fidélité, a cédé ce fonds à M. CHALOT-PROU.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE ECOT

Par ordre de M. le Juge-Commissaire.

En exécution de l'article 506 du Code de commerce, MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur Michel Ecot, ex-banquier à Montreuil-Bellay, sont invités à se rendre, munis de leur bordereau d'admission, chez le syndic de la faillite, M. Proust, 43, rue Dacier, à Saumur, de 1 heure à 4 heures, à l'effet de toucher un 2^e dividende de 10 0/0, au jour fixé sur la lettre individuelle et par série.

Série 1^{re}, le lundi 3 juin 1893, du n° 1 au n° 90;

Série 2^e, le mardi 6 juin, du n° 91 au n° 152;

Série 3^e, le mercredi 7 juin, du n° 153 au dernier;

Et à se réunir au Tribunal le mardi 13 juin, à 10 heures, à l'effet d'entendre le rapport annuel des syndics.

Tribunal de Commerce de Saumur

FAILLITE ELUÈRE

Par jugement du 23 mai 1893, le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu M. DOUSSAIN syndic définitif de la faillite Eluère, négociant et entrepreneur aux Romans, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et a reporté au 1^{er} juillet 1892 la date de l'ouverture de cette faillite.

MM. les créanciers sont invités à déposer leurs titres avec un bordereau indicatif sur timbre, soit au greffier, soit au syndic.

La vérification des créances commencera le mercredi 7 juin, à une heure et demie, salle des faillites, audit Tribunal.

A VENDRE un BON de deux cents francs-primé à valoir sur le prix d'une bicyclette militaire *Securitas*, sorti au tirage du 3 mai.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE de bons courtiers Société Générale des Assurances agricoles. Appointements fixes et remises.

S'adresser Hôtel de la Gare, à M. MICHEL, sous-directeur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

MAISON ET JARDIN

A LOUER

AU JAGUENEAU

APPARTENANT A M OGER.

S'adresser à M. BIZRAY ou à M. GERARD, expert, rue Pavée, Saumur.

ON DEMANDE une CONCIERGE mariée sans enfants, dont le mari serait employé soit dans les postes, les chemins de fer, le gaz.
S'adresser au bureau du journal.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pteyel, Wolff et C^{ie}

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La *Mode illustrée*, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie PAUL GODET.



SOCIÉTÉ DES

Huiles d'Olive de Nice

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPOT :

Maison **IMBERT Fils**

Rue d'Orléans, 55 - SAUMUR - Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon..... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon..... 1 fr. 50

Les verres sont repris à 0,30 | Les verres sont repris à 0,20

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog..... le 1/2 kilog. 1 fr. 20

de 10 kilog..... 1 fr. 10

de 15 kilog..... 1 fr.

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les Emballages sont repris aux prix facturés



Vinaigre d'Orléans garanti pur vin
Le litre, 0,70 — Très vieux, 0,80 — A l'Estragon, 0,90

GRAND HOTEL DE LONDRES

LACOTE-NIVET

Propriétaire

Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées.

Salons de famille.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CIRCULAIRES POUR OUVERTURE DE SAISON

Fournitures de Clichés et Vignettes

LETTRES DE MARIAGE

Lettres de Deuil en une heure

Demander les nouveaux prix.



PURGATIFS et DÉPURATIFS

ENCORGEMENTS & INTÉSTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.

TRÈS CONTRAINDITS ET INTERDITS, SOUS D'AUTRES NOMS

Exiger les Véritables

avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le

nom du Docteur Frank

1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)

Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES



BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

Sapin, Chêne

Noyer, Bois blanc

Pitchpin

Hêtre, Frêne et Ormeau

Planchers et Parquet

Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSEUR

15, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

C^{ie} Coloniale

CHOCOLATS

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris

DANS TOUTES LES VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERCANTS

NOTA. — Les Cacaos en poudre, étant toujours privés du Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur doivent donc être préférés.

EPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTRÉPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant;

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

DELIBÉRATION

De la Commission Administrative de l'Hospice de Montreuil-Bellay.

Un honorable habitant de Montreuil, *M. Emile Chevallier*, banquier, sur la demande d'un grand nombre de ses concitoyens, a rédigé la pétition suivante qui a été soumise à la signature de tous les Montreuillais, par les soins de MM. Pierre Fournée et Charles Robin.

Montreuil-Bellay, le 22 février 1893.

PÉTITION pour la réintégration des Sœurs à l'Hospice de Montreuil-Bellay

MM. Blanchard, Cholet, Cottilleau, de Grandmaison, Hacault, Oudry, Papin, Membres de la Commission administrative de l'Hospice de Montreuil-Bellay,

Messieurs les Administrateurs,

A la date du 1^{er} juillet 1884, 668 signataires adressaient à la Commission administrative de l'Hospice de Montreuil-Bellay une pétition qui, paraît-il, n'était pas timbrée et qui ne fut soumise à aucune discussion.

Aujourd'hui, les soussignés ont l'honneur de vous adresser une nouvelle pétition, dûment timbrée. Ils osent espérer qu'en présence des considérations qu'ils invoquent et dont la force frappera, ils n'en doutent pas, la Commission, celle-ci rappellerà les Sœurs à l'Hospice de Montreuil.

Les religieuses furent chargées de l'administration de l'hôpital pendant plusieurs siècles, et, dans le cours de cette longue période, on ne put adresser un seul reproche à ces saintes femmes.

Les soins dévoués des Sœurs sont hautement appréciés par tous ceux qui purent les voir à l'œuvre. Soixante-quinze médecins des hôpitaux de Paris, sur quatre-vingts, c'est-à-dire la presque unanimité d'entre eux, élevèrent la voix en faveur des Sœurs dans une protestation publique fortement motivée.

Ce qui frappe surtout dans ce document reproduit par toute la presse, c'est son caractère purement médical. Ces médecins ne demandent pas si le malade est juif, catholique, protestant ou libre-penseur, si celle qui le sert est elle-même vouée à Dieu ou à un culte quelconque. Se plaçant comme ils le déclarent eux-mêmes au seul point de vue du service et de l'intérêt des malades, « ils se demandent si les Sœurs de charité sont zélées, disciplinées, propres, sobres, d'une probité incontestée et dévouées jusqu'à la mort ».

Or, ajoutent-ils, comme d'après leur propre expérience les Sœurs de charité sont tout cela, « ils concluent en disant que du moment où le ministère des religieuses inspire aux familles des malades une pleine confiance, il ne peut être question de remplacer par des surveillants laïques de si utiles collaborateurs », car tel est le titre flatteur qu'ils leur donnent.

Cette appréciation de nos meilleurs praticiens est au surplus partagée par les pouvoirs publics.

Le Sénat ayant été appelé à donner son avis sur la laïcisation des Hôpitaux, a voté à une très grande majorité l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat, convaincu que l'Assistance publique de Paris ne saurait, sans compromettre les intérêts qui lui sont confiés, se priver des services rendus par les Sœurs de tout ordre dans les établissements charitables.... »

Pour montrer à la Commission que les Sœurs de charité sont supérieures aux laïques, nous nous permettons d'ajouter à ces réflexions les opinions d'autres personnages dont on ne saurait nier la grande autorité.

Voici d'abord l'appréciation de M. Carnot : L'éminent Président de la République, visitant l'hospice des enfants assistés de Bordeaux, remit mille francs à la Supérieure en lui disant : « Madame, vous portez un costume que j'aime à voir dans les Hôpitaux, et pour lequel je professe une vive sympathie. » Le même M. Carnot, en décorant la sœur St-Eloi à l'hôpital maritime de Rochefort, lui dit : « Il ne faut pas que votre modestie s'effarouche, ma sœur, car en vous décorant, c'est l'ordre tout entier que je décore. » Nous pourrions citer mille traits de ce genre, qui prouvent en quelle estime le premier Magistrat de la République tient les Sœurs.

Le docteur Després, le savant chirurgien de la Charité, député de Paris, s'exprime en ces termes : « On ne changera pas l'espèce humaine ; sans la discipline, l'ordre et l'exactitude des sœurs, on ne trouvera pas de femmes, pour faire le service de l'Hôpital, qui ne conviennent qu'à des êtres qui veulent bien vivre sans famille, sans nom et sans intérêt pécuniaire ; malheureux qui ne le comprend pas ! » Nous pourrions ajou-

ter le témoignage du docteur Pingeot, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, et de M. Godefroy.

Nous terminerons par la reproduction d'un article assez piquant, dû à la plume de Mme Séverine, ex-directrice du journal révolutionnaire « Le Cri du Peuple » «... Dans tous les naufrages de notre pauvre vie, dans tous les tourments qui se ruent à l'assaut de nos tristes bonheurs, je vois toujours battre l'aile des cornettes blanches qui coiffent nos sœurs de charité. Je disais tout à l'heure qu'au point de vue humain, j'avais une vénération profonde pour la sœur de charité. Elle est à Dieu et aux pauvres, elle ne gagne rien, rien que son salut dans l'autre monde, si chaque être qui traverse sa salle la bénit à l'heure de la guérison ou à l'heure de la mort. Comme chrétienne, elle doit se faire aimer, car un peu de la grande tendresse qu'elle aura conquise reviendra au Maître qu'elle s'est choisie.

» Elle n'a ni mari, ni enfants ; son époux à elle, c'est le Christ saignant, emblème de l'humanité crucifiée, qui lui prêche par son martyre l'amour de la souffrance, par sa vie, l'amour des souffrants ; ses petits enfants à elle, c'est l'immense famille anonyme de tous ceux que la maladie, l'infirmité, la déraison et la misère amènent ici, dans cette salle, théâtre de son obscur dévouement, où elle change le linge des vieux, enfants qui crient maman et qui pleurent sous le fer du chirurgien, sous la douche de l'infirmier, où elle doit verser à tous le lait d'une bonne parole ; oui, elle est supérieure à l'infirmière laïque, rien que par cela, parce que rien ne l'at- tache au monde, parce que sa pensée n'est pas tendue au de- hors par des êtres en tout la chair de sa chair, parce que ces êtres-là n'ont pas pris tout son cœur, n'ont pas droit à toutes ses tendresses.

» Arrangez-vous donc de manière à laisser les sans familles, aux sans familles ; soyez généreux, faites l'aumône des déchets de l'humanité, des rebuts de la société, à ces humbles filles qui ont des goûts de servantes, qui pour toute ambition souhaitent de mettre leur clair regard au service des aveugles, leur douce raison au service des aliénés. »

Nous nous permettons d'ajouter que les hôpitaux d'Angers et de Saumur, villes si fermement attachées aux institutions démocratiques, sont desservies par des religieuses.

Nul doute que les arguments que nous développons, que les opinions des personnages éminents que nous citons, ne fixent l'attention de la Commission.

Aussi, les soussignés espèrent-ils fermement, Messieurs les Administrateurs, que vous voudrez bien accueillir favorablement leurs observations, et rappeler les Sœurs à l'Hospice de Montreuil-Bellay.

La population de cette ville vous en sera reconnaissante. Dans cette attente, elle vous prie, MM. les Administrateurs de vouloir bien agréer son respect.

Neuf cent dix-huit personnes ont signé cette pétition.

Devant une pareille manifestation des sentiments de la population, M. de Grandmaison, maire et président de la Commission administrative de l'hospice, a demandé à MM. les Administrateurs de bien vouloir prendre une décision rappelant les Sœurs de Sainte-Anne à l'hospice de Montreuil-Bellay, où pendant de nombreuses années elles ont jadis prodigué leurs soins aux malades et aux infirmes.

M. le Maire a fait remarquer à MM. les Administrateurs que cette pétition n'avait aucun caractère politique, plusieurs personnes connues pour leurs opinions avancées, n'ayant pas hésité à la signer.

La Commission a pris la délibération suivante :

L'an 1893, à huit heures du matin, le 25 mai, les membres de la Commission de l'hospice de Montreuil se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. de Grandmaison, maire.

Etaient présents : MM. de Grandmaison, Hacault, Papin, Oudry, Blanchard, Cottilleau et Cholet.

M. Papin est élu secrétaire.

M. le Président expose à la commission qu'à la

suite de scènes regrettables, dont M. Oudry donne le détail, il se croit obligé de demander à la Commission de bien vouloir prendre une décision au sujet des époux Gigault (1).

Après avoir entendu M. Gigault, par six voix contre une, la Commission décide que congé leur sera donné.

M. le Président présente à la Commission administrative, une pétition revêtue de 918 signatures et tendant à la réintégration des Sœurs à l'hospice de Montreuil.

Par cinq voix contre deux, la Commission administrative s'oppose à la réintégration et décide qu'il n'y a pas lieu d'apporter des modifications à l'état actuel.

MM. de Grandmaison et Cottilleau déclarent qu'ils ont voté pour la réintégration des Sœurs.

La Commission autorise M. Oudry à entrer en pourparlers avec les époux Lavault.

Et après lecture faite les membres présents ont signé sauf MM. Hacault, Blanchard, Papin et Cholet Louis, qui ont déclaré ne pas vouloir signer.

Ont signé : G. de Grandmaison, Cottilleau, Oudry.

Devant la déclaration de MM. de Grandmaison et Cottilleau qui font insérer au procès-verbal qu'ils ont voté pour la réintégration des Sœurs à l'hospice, les autres membres, sauf M. Oudry, REFUSENT de signer ledit procès-verbal. Ce sont MM. HACCAULT, PAPIN, CHOLET, BLANCHARD.

Nous tenons à signaler à la population l'attitude de ces quatre administrateurs qui n'ont pas osé prendre la responsabilité de leurs votes en refusant de les consacrer par leurs signatures.

Ce qu'il y a de curieux dans toute cette affaire, ce sont les inconséquences que l'on peut relever dans le caractère de plusieurs de ces messieurs de la Commission administrative de l'hospice.

Ainsi, M. HACCAULT, ancien notaire, ancien maire de Montreuil, neveu de M. Foucher-Gilbert, ancien juge de paix, a ses deux fils au collège Saint-Louis de Saumur, collège ecclésiastique, et où l'infirmier est tenue par ces mêmes Sœurs de Sainte-Anne dont il ne veut pas le retour à l'hospice de Montreuil. Il les trouve bonnes pour soigner ses enfants à Saumur, mais n'en veut pas pour soigner les pauvres et les malades de Montreuil. — C'est singulier n'est-ce pas ?

De même M. Oudry, administrateur et ordonnateur de l'hospice, dont le petit-fils est aussi à Saint-Louis.

Enfin, pour terminer, citons le cas de M. Papin, huissier, dont la femme n'a pas hésité à signer la pétition en faveur des Sœurs.

A quelle cause attribuer ces inconséquences ? A la terreur que leur inspire le personnage que vous avez si lestement mis à la porte aux élections dernières.

Habitants de Montreuil, vous voyez une fois de plus où sont vos véritables amis, ceux qui, respectueux des vrais principes démocratiques et du suffrage universel qui en est l'expression, veulent tenir compte de vos revendications et leur donner satisfaction.

(1) C'est le cinquième ménage qui a dirigé l'hospice depuis la laïcisation. Consolant pour les malades !

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 24 MAI

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 20°
Ce matin, à 8 h.		+ 16°
Midi,	758 ^{m/m}	+ 20°
Hausse	3 ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 12°

DONNANT - DONNANT

RÉPONSE A LA « PETITE LOIRE »

La *Petite Loire* d'hier consacre son leader article à M. Sourdeau. C'est vraiment beaucoup d'honneur pour lui.

Avec infiniment d'esprit, un choix d'expressions vraiment distinguées, elle feint de s'étonner que notre ami ait été créé, par S. S. le Pape Léon XIII, chevalier de Saint-Gregoire-le-Grand, et elle demande quels sont ses titres à semblable faveur.

Cherchez, ma chère, et vous trouverez.

Mais ce que vous ne trouverez jamais, ce sont les titres de vos amis à la chevalerie de l'Instruction publique ou bien à celle du célèbre *Poireau*.

Dieu sait s'il sont nombreux vos chevaliers sans peur et sans reproche.

De grâce, *Petite Loire*, rappelez-nous leurs noms!

Nous discuterons, si vous voulez bien, leurs mérites et leurs vertus, et l'*Echo* fera un supplément spécial, illustré même, si cela peut vous être agréable. Z.

Plus fort qu'à Saumur

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez protesté dans un de vos derniers numéros contre l'époque tardive de l'ouverture des bains froids. Vous avez bien fait et c'est certainement grâce à votre article que nous allons pouvoir demain probablement nous baigner à notre aise.

Mais votre protestation m'a remis en mémoire le fait suivant, rigoureusement exact.

J'étais à Rouen au mois de mai dernier et j'avais le désir, après un long voyage en chemin de fer, de prendre un bain dans la Seine. J'allai à l'établissement spécial et demandai une cabine au préposé avec lequel s'engagea la conversation suivante :

Le préposé. — Impossible de vous satisfaire, Monsieur.

Moi. — Les bains ne sont donc pas encore permis?

Le préposé. — Si, Monsieur; mais il fait trop froid aujourd'hui!...

Moi. — Trop froid? Ah! ça, vous plaisantez, mon brave! D'ailleurs, c'est mon affaire et non la vôtre. Donnez-moi une cabine et finissons-en.

Le préposé. — A vos ordres, Monsieur; seulement vous ne vous baignerez pas sans que je vous attache.

Moi. — Comment, m'attacher?...

Le préposé. — C'est le règlement! Lisez: « Article 7. — Le préposé devra, etc., etc. »

C'était parfaitement écrit, et, observateur fidèle de la consigne, le maître baigneur m'attacha une ficelle au bras. Ce n'est que lorsqu'il fut convaincu que je nageais comme un barbillon qu'il me permit de me débarrasser de mon lien.

Un fil à la patte, comme le henneton de la chanson, voilà comment les baigneurs sont traités dans la patrie de Corneille!

Ne vous plaignez donc pas, amis saumurois. D'ailleurs, l'administration ne s'est-elle pas empressée de faire droit à votre demande?

Agrérez, etc.

UN PARISIEN AMATEUR DE NATATION.

P.-S. J'ai assisté hier à l'inauguration de vos bains froids. Tout s'est passé dans l'ordre et dans le costume indiqués dans votre article de samedi dernier.

A 1 heure 45, par une pluie battante, le cortège officiel a quitté l'Hôtel de Ville. A 2 heures, bain général, puis discours annoncé. A part la pluie, très intéressante journée.

La seule note discordante (je ne parle pas de la symphonie exécutée par un M. Bribard qui a été applaudie par tous) c'a été l'exhibition d'un conseiller municipal énorme, revêtu d'un caleçon noir sur lequel se détachaient en lettres jaunes trois mots dont je n'ai pu lire que la partie... tribord:

nal
merie
nnetterie

Mystère et caleçon de bains!

NOTE DE LA RÉDACTION

Aussi fort à Rouen qu'à Saint-Malo!

L'art. 337 du règlement de police ordonne aux Malouins de laver le sol des rues lorsqu'on y a cassé du bois... mais l'art. 333 leur interdit absolument de casser du bois sur la voie publique.

Régates des Rosiers

Les mêmes équipes que la veille, à Saumur, se retrouvaient en présence, et les revanches à prendre ajoutaient un nouvel intérêt à l'attraction des courses.

Voici les résultats :

1^{re} Course à deux rameurs

1^{re}, *Etoilee*, S. N. d'Orléans; 2^e, *Minuscule*, S. N. de Saumur; 3^e, *Alcyon*, S. N. de Tours. Non placé, *Attendez-moi donc*, R.-C. de Tours, qui a abandonné.

Cette course a été menée en un bord à bord

qui a duré tout le parcours. *Etoilee* n'arrive première que d'une demi-longueur.

2^e Course (Périssoires)

1^{re}, *La Gobie*, S. N. de Saumur; 2^e, *Rigolade*, S. N. d'Orléans; 3^e, *Sarcelle*, S. N. d'Orléans.

Gagnée d'un mètre.

3^e Course (Skiffs)

1^{re}, *Minuscule*, S. N. de Saumur; 2^e, *La Truffe*, S. N. de Tours; 3^e, *Caïman*, S. N. de Saumur.

4^e Course (Mariniers)

Course vivement disputée par les mariniers du pays qui ont fait preuve de beaucoup d'endurance et dont nous regrettons de ne pouvoir donner les noms.

5^e Course (quatre rameurs)

1^{re}, *Etoilee*, S. N. d'Orléans; 2^e, *Atôme*, S. N. de Saumur; 3^e, *Salambô*, S. N. de Tours; 4^e, *Attendez-moi donc*, R.-C. de Tours.

Orléans part très-vite, suivi de Saumur, qui se dégage des deux équipes de Tours, et arrive presque en même temps au virage.

A la remonte, le barreur d'*Atôme* met, par une fante de direction, son bateau sur un banc de sable et en retarde considérablement la marche.

Malgré plusieurs enlevages, *Atôme* ne peut rattraper ce temps perdu et arrive en arrière de 20 secondes. Les autres équipes très distancées.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Chemin de fer d'intérêt local DE SAUMUR A CHOLET

Variante de tracé entre le Thouet et le Coudray-Macouard.

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique,

Vu la loi du 15 juin 1892 déclarant d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local de Saumur à Cholet;

Vu la délibération en date du 13 avril 1893 par laquelle le Conseil général a approuvé le projet du tracé définitif dudit chemin de fer, mais sous diverses réserves et notamment que l'étude d'une variante soit faite entre le passage du Thouet k. 3 x 036^m et la station du Coudray-Macouard, k. 3, avec établissement d'une halte ou station sur son parcours;

Vu le projet dressé par la Compagnie concessionnaire à la date du 19 mai 1893, en vue de la substitution d'un tracé nouveau au tracé du projet primitif, entre les points ci-dessus indiqués;

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — Les pièces du projet de variante dressé à la date du 19 mai 1893 seront déposées du dimanche 21 mai 1893 au dimanche 28 mai 1893 dans les mairies des communes

de Saumur, Bagneux, Distré, le Coudray-Macouard, Artannes, Varrains, Chacé, Saint-Cyr-en-Bourg, Saint-Just-sur-Dive, Courchamps, Rou-Marson et Brézé, pour être communiqués aux personnes intéressées.

Art. 2. — Avis de ce dépôt devra être donné immédiatement par MM. les Maires au moyen de publications et d'affichage.

Art. 3. — Dans chaque mairie, un registre sera ouvert sur lequel les parties intéressées consigneraient leurs déclarations et réclamations. Le maire y annexera celles qui lui auront été transmises par écrit.

Art. 4. — Les Conseils municipaux des communes désignées par l'article 1^{er} seront convoqués pour le dimanche 28 mai 1893, à l'effet de faire connaître leurs avis sur le tracé de la variante projetée.

Les procès-verbaux des délibérations, avec les pièces de l'enquête, seront transmises immédiatement à M. le Sous-Préfet de Saumur qui les fera parvenir d'urgence, avec son avis, à la Préfecture.

Angers, le 20 mai 1893.

Le Préfet : H. LIGIER.

Contributions Indirectes

Un concours pour l'emploi de préposé des Contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département, le 28 juin 1893.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'il auront à fournir, à la Direction des Contributions Indirectes de leur département, où ils devront se faire inscrire avant le 7 juin 1893. Les listes seront invariablement closes à cette date.

Les préposés sont divisés en trois classes, savoir :

- 1^{re} classe..... 1,300 fr. par an.
- 2^e classe..... 1,200 fr. par an.
- 3^e classe..... 1,100 fr. par an.

Les préposés attachés aux services spéciaux (fabriques de sucre, distilleries, raffineries, etc.) reçoivent, en outre, une somme de 120 francs à titre d'indemnité de logement. Après un stage de trois ans dans la classe de début, les préposés bien notés peuvent être promus à la 2^e classe, et sont admis, dès lors, à concourir pour le grade de commis, au même titre que les agents entrés par la voie du surnuméraire.

Mariage

Nous lisons dans la *France Militaire* :

« On nous annonce le prochain mariage de M. le lieutenant Mendes-Bonito, du 24^e d'artillerie, actuellement détaché à l'École de Saumur, avec M^{lle} Louise Noble.

• Le père de M^{lle} Noble habite Bordeaux, où il jouit de la considération générale.

» Nous adressons nos félicitations aux futurs époux. »

53 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

— Tout de suite, papa. Quel guignon, je ne trouve plus rien... tout est en l'air... Vous avez demandé?

— Mon journal et mon courrier.

— Le courrier! le voilà: mais le journal... si vous preniez celui de la petite dame du premier; demain, ce soir, je chercherai le vôtre. Justement, tenez, je crois que j'ai mis la main dessus.

Le locataire monte l'escalier en bougonnant: il a donné du pied dans un tabouret placé sur son passage et a failli perdre l'équilibre.

— Encore un qui n'a pas l'air satisfait, dit M^{me} Potin à sa voisine.

— Il se consolera avec son journal, répond une voix.

— Et avec son courrier, fait un autre.

La pièce vient de reprendre son cours, lorsqu'une voiture s'arrête devant la porte; Eugénie en descend et, rapide comme un oiseau,

vient réclamer le secours du concierge pour aider M^{lle} Solange à gagner sa chambre.

Il n'y avait pas à reculer.

— Que c'est donc ennuyeux les locataires! Avec eux, on n'a plus un moment à soi.

— Oh! si on pouvait s'en passer!

Comme M. Potin a une longue tirade à débiter, il espère, pendant l'absence de Narcisse, pouvoir, à lui seul, occuper le public; il commence.

Mais, tout à coup, il bredouille, s'arrête, se reprend, il cherche des yeux la souffreuse.

M^{me} Prosper a disparu.

Céleste Maupiteux venait, en effet, de quitter la loge; depuis plus d'une semaine, elle y passait, sous un prétexte ou sous un autre, les trois quarts de ses journées. L'horrible créature y guettait le retour de Solange.

Dès qu'elle l'avait vu rentrer, elle s'était élancée dans une voiture et fait aussitôt transporter à l'agence Duprez.

C'était une femme de tête que la Maupiteux. Wagner en savait quelque chose et M. le vicomte de Chabirol commençait à s'en douter. Elle avait bien pensé que M^{lle} de Cresne n'avait pas succombé à sa blessure, mais n'osant,

dans la crainte d'y être devinée, se rendre sur les lieux mêmes où la scène s'était passée pour avoir des nouvelles, elle n'avait rien jugé de plus à propos que de se mettre en relation avec le concierge de la maison habitée par les deux amies.

Rien n'était plus facile. Elle avait appris par la crémère qui demeurait à côté que M. Godiveau et sa fille se rendaient au jardin du Luxembourg toutes les fois que la musique militaire s'y faisait entendre. Elle y était allée elle-même et adroite comme elle l'était elle n'avait pas tardé à faire la connaissance de M^{lle} Ursule et de son père.

Quand elle eut compris le penchant qu'ils nourrissaient, l'un et l'autre, pour le chant et la déclamation, elle se fit passer pour une ancienne élève du Conservatoire, pour le moment en disponibilité, et s'offrit à leur donner gratuitement des leçons.

Il est facile de supposer avec quel empressement la proposition avait été accueillie.

Voilà de quel façon la complice de Wagner avait pris pied chez les Godiveau et comment elle avait pu, de première main, apprendre le retour de Solange au bercail.

CHAPITRE XX

DE L'ÉTAT DANS LEQUEL LE MARÉCHAL DES LOGIS MARTIAL RETROUVE LA FILLE DE SON AMI CAMILLE ET DU SERMENT QU'IL FAIT DE LA PROTÉGER.

Le mois d'avril 1875 était arrivé et, avec lui, les premières chaleurs, chacun éprouvait un bien-être indéfinissable à sortir de chez soi, à respirer le grand air et à voir poindre les premières feuilles.

Martial et Maurice, dont l'intimité s'est encore considérablement augmentée depuis le drame auquel ils ont, l'un et l'autre, pris une part aussi active, ne se quittent plus que lorsqu'ils sont séparés par les exigences du service.

Un dimanche, les deux sous-officiers, après avoir endossé leur plus beau dolman, s'être bien inspectés des pieds à la tête afin de s'assurer que leur tenue est des plus correctes, viennent de relever gaillardement la pointe de leurs moustaches et de mettre des gants blancs, puis, bras dessus, bras dessous, ils sont sortis du fort Neuf par la porte du Nord.

Une fois parvenus sur la route, ils se demandent s'ils prendront à droite, c'est-à-dire du côté de la campagne, ou à gauche, c'est-à-dire

En cueillant la fraise

La semaine dernière, M. Séchet, jardinier à Saint-Lambert, faisait cueillir des fraises ; parmi les personnes qu'il employait à ce travail, plusieurs s'amusaient à se pincer. Une vénérable matrone, la mère Ragueneau, prévinrent la « compagnie » que celui qui viendrait la pincer n'y reviendrait pas une seconde fois. Piqué au jeu, le nommé Poirier, domestique chez M. Séchet, lui saisit le bras gauche. C'est alors que jeu de chien devint jeu de chat : maîtresse Ragueneau voulut se *revenge* contre son agresseur, qui serra plus fort et lui fit un bleu, qu'elle alla montrer au médecin. Elle se rendit ensuite à la gendarmerie où elle montra le bleu qui était devenu noir et le certificat du docteur ; puis, d'une encre non moins noire, elle déposa une plainte contre le sieur Poirier. Maintenant, elle attend en paix que les rigueurs de la loi cicatrissent la blessure faite à son épiderme et à son amour-propre.

Rixe à Allonnes

Une rixe a éclaté, dans la nuit de dimanche à lundi, dans un cabaret d'Allonnes, qui avait la permission de la nuit à cause de la fête de cette commune.

Un sieur Ferrant, de Brain-sur-Allonnes, prétend avoir reçu un coup de pied du sieur Morin, de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, et avoir été terrassé en outre par lui, sur la route, en sortant du cabaret.

Le sieur Morin prétend au contraire que Ferrant l'aurait menacé de lui casser une bouteille sur la tête, et qu'il n'a fait que se défendre contre les menaces et les attaques de l'autre.

Cette dernière version paraît confirmée par les témoins de la scène, bien que le cabaretier, qui a mis les querelleurs à la porte, ne puisse rien affirmer.

Chute grave à Neuil

Samedi dernier, le sieur Pasquier, maçon à Neuil, était monté jusqu'au haut d'une échelle, dans un échafaudage d'une maison en construction où l'on montait de la pierre. L'échelle ayant glissé tout à coup à sa base, sur une longueur de un mètre environ, Pasquier perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de six mètres sur un tas de moellons. Dans sa chute, il s'est fracturé la cuisse droite.

Le commandant du 9^e corps à Issoudun

Le général Villain, commandant le 9^e corps d'armée, a surpris mercredi le 68^e régiment d'infanterie, à Issoudun.

Quelques minutes avant seulement, le colonel avait été prévenu, alors qu'ils déjeunait.

La marche du régiment sonnait comme le général Villain descendait du chemin de fer.

Les officiers ont couru se mettre en tenue puis ont gagné les casernes avec une activité prodigieuse.

Une demi-heure après, le régiment était sur pied, en tenue de campagne, et le général en passait la revue.

Cette expérience donne une idée de la célérité avec laquelle nos soldats pourraient être mobilisés.

Le général a été très satisfait.

Les Angevins à Morlaix

La société Sainte-Cécile d'Angers a obtenu, dimanche, au concours de Morlaix, de grands succès. Cette société orphéonique concourt en division d'excellence. Voici la dépêche envoyée par M. Cointreau, son président :

Lecture à vue : Premier prix.

Concours d'exécution : Premier prix.

Concours d'honneur : Premier prix.

Cinq cents francs et une statuette en biscuit de Sèvres, offerte par le Président de la République.

Nos compliments à M. de Rozain, qui menait, pour la première fois, au feu, la Sainte-Cécile, et à M. Cointreau, le tout dévoué président.

Concours Musical

Un grand Concours international de Musique aura lieu à Grenoble les 13, 14 et 15 août prochain, sous la présidence de l'illustre maître E. Reyer.

Vingt mille francs seront affectés aux prix à distribuer (prix en espèces, couronnes, médailles, etc.).

Les Sociétés musicales qui voudront prendre part au Concours sont priées d'envoyer leur adhésion avant le 1^{er} juin.

La nourriture du bétail

Le ministre des travaux publics vient de demander aux Compagnies de chemins de fer d'abaisser les tarifs de transport pour l'alimentation du bétail.

La sécheresse a causé en effet dans les campagnes des pertes désastreuses et on en est réduit à faire venir des foin comprimés du Canada.

Épouvantail pour les moineaux

Un moyen très simple d'épouvanter les moineaux consiste à planter au centre de la surface qu'on veut protéger une perche de quatre mètres, terminée par une barre transversale formant T avec elle ; à chaque extrémité de la barre, on suspend, au moyen d'une ficelle, une plaque de fer blanc neuf, ayant 0^m50 de côté, et de façon qu'elle descende à 1^m80 de terre. Au moindre vent, la plaque tourne en projetant des rayons lumineux qui effrayent les moineaux.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 22 mai. — Hélène-Pauline Roy, route de Varrains.

Le 23. — Michel Lutz, rue d'Orléans.

DÉCÈS

Le 20 mai. — Marie-Isabelle Vinet, veuve de Théophile Prieur-Duperray, propriétaire, 78 ans, rue de la Grise.

VILLE DE MONTREUIL-BELLAY

GRAND FESTIVAL de Musiques d'Harmonies et de Fanfares

Organisé par la Musique Municipale, sous les auspices de la Municipalité

DIMANCHE 28 MAI 1893

A une heure, Réception des musiques à la gare et Défilé.

A 2 heures, Répétition des morceaux d'ensemble.

De 3 à 5 heures, Jeux divers sur le Mail.

De 7 heures 1/2 à 9 heures 1/2, Concert par toutes les Musiques.

Illumination à Giorno.

FEU D'ARTIFICE

Le Président de la Musique, Le Maire, H. LUCAS, G. DE GRANDMAISON.

Les amis et connaissances de M. ROSSIGNOL LE ROY dit DE LA HUPPONNIÈRE, décédé à la Villa Pocé, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de regarder le présent avis comme une invitation au service funèbre qui sera célébré le lundi 29 mai 1893, à dix heures, dans l'église de Distré.

Le Trèfle à quatre feuille porte décidément bonheur. Le « Tapioca Rils » l'a adopté comme marque de fabrique, et tout le monde en veut maintenant.

A la foire devant la ménagerie, amateurs :

— Est-ce vrai qu'un lion coûte 1,000 francs ?

— Il y a lion et lion, dit un monsieur respectable. J'en ai un, moi ! Je ne le donnerais pas pour 50,000 fr. Il a mangé ma femme ! (c'était un dompteur en retraite, très riche).

MARCHÉS DE PARIS

ESPÈCES	PRIX DU KILOG.		
	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs.....	1 44	1 30	1 14
Vaches.....	1 40	1 16	0 88
Veaux.....	2 20	1 60	1 76
Moutons.....	1 86	1 70	1 48
Porcs gras.....	1 50	1 48	1 46
Blés, disponib.....	21.65		
Avoines, id.....	18.50		

QUINUM LABARRAQUE

VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, PARIS et TOUTES PHARM.

Dernières Nouvelles

UN DISCOURS DE M. CONSTANS

On annonce que M. Constans doit prononcer prochainement un grand discours dans lequel l'ancien ministre consacrerait définitivement l'évolution des ralliés en se déclarant leur chef, en même temps qu'il développerait le programme politique des hommes nouveaux.

CE QU'ON DIT A BERLIN

D'après les on-dit, une tierce personne aurait eu une entrevue avec le comte de Caprivi, auquel elle aurait assuré que le prince de Bismarck resterait complètement étranger à la lutte électorale.

Comme gage de neutralité, le prince ne se rendrait à Kissingen qu'au lendemain des élections, afin de ne provoquer aucun incident et de se tenir à distance des reporters de la presse qui ne manqueraient pas de se trouver sur son chemin dans le but de l'interviewer.

Un Conseil discret d'un Financier

Tout le monde sait combien grande est la libéralité d'un de nos princes de la finance à l'égard des déshérités de la fortune ; mais il en est apparemment très peu qui sachent qu'en de certains cas le très célèbre financier ajoute à des secours en argent l'envoi d'un pot d'Extrait de viande Liebig. L'adjonction d'une provision de ce condiment à la somme octroyée en argent à un sens.

Le financier en question qui sait que beaucoup de gens tombent dans la misère faute d'ordre et d'économie, pense engager ceux qu'il aide à économiser, lorsqu'il leur fait remettre des pots de Liebig. En effet, si le fameux extrait contribue à augmenter les délices d'une table de gourmet, il sert surtout à préparer, à peu de frais, une chair appétissante et saine à la fois, dans les plus modestes ménages. C'est là l'avantage capitale du Liebig, concourir au bien être de la grande masse des consommateurs.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!!!
ASTHMATIQUES!
LE VRAI CURATIF INOFFENSIF, c'est la
LIQUEUR LECHAUX
(LIQUEUR DE L'ÉTOILE)
Au bout de cinq jours le malade dort toute la nuit dans son lit.
Le Flacon : 2 fr. franco contre mandat-poste, 3 fr.
MARIO LECHAUX, Pharm^{ie} CH^é, BORDEAUX

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 4 fr. 10

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUABST.

de celui de Paris.

Maurice inclinait pour Paris, Martial aurait préféré les champs.

— Le bois est charmant, disait-il, et nous ferons une fort belle promenade, même sans nous éloigner du fort.

— C'est vrai, répondait Maurice, mais à Paris nous trouverons ouverte la nouvelle salle du musée du Louvre et, toi qui es amateur, tu y verras des peintures anciennes que tu ne connais pas.

— Peux-tu me parler des œuvres de l'homme quand nous pouvons admirer celles de Dieu... et puis... il y a longtemps ce me semble, que tu n'as vu ta tante. Peut-être est-elle inquiète de toi, si nous allions chez elle ?

— Tiens ! tiens ! tiens ! fit Maurice en menaçant du doigt, tout en riant, son camarade. Que ne le disais-tu plus tôt ? Tu veux avoir des nouvelles de la demoiselle... Tu rougis. Est-ce que par hasard, elle aurait fait impression sur toi ?

— Une si grande, mon ami, que depuis que je l'ai vue, je n'ai plus qu'une pensée... la revoir.

— Voilà qui est parlé. Allons... Dans quel-

que temps tu seras libéré ou officier, et alors...

— Alors ?

— Alors tu seras libre de lui offrir ton cœur et ta fortune.

— Oui, mais ma famille y consentira-t-elle ?

— Ta famille ! je sais qu'elle est opulente et bien posée, que tu n'es pas, comme moi, un pauvre soldat sans ressource et sans avenir, mais que tu ignores toi-même quelle est cette demoiselle. Peut-être elle aussi...

— Serait-elle une simple ouvrière si... et puis son nom ?...

— Solange.

— Oui Solange... mais Solange qui ?... Solange est un nom de baptême qui en appelle un autre, et c'est cet autre que nous ne connaissons pas.

Tout en devisant de la sorte, les deux jeunes artilleurs arrivèrent à Montreuil. Maurice agita la sonnette et ce fut Solange elle-même. Solange le sujet de leur conversation, qui vint ouvrir la porte.

Elle avait utilisé la première journée de printemps pour venir faire à sa chère et vénérée garde-malade une visite de reconnaissance.

Mlle de Cresne était peut-être un peu pâle, mais il était facile de voir que la santé était revenue, et que maintenant elle n'avait plus besoin que de bon air et d'exercice.

Maurice embrassa sa tante et salua la jeune fille ; quant à Martial, bien qu'homme du monde autant que qui que ce fût, il était tremblant, n'osant pas faire un pas.

— Eh bien ! Martial, que fais-tu là ? lui dit Maurice, qui voulait faire cesser l'embarras de son ami. Viens donc saluer ces dames et prendre de leurs nouvelles. C'est lui qui a voulu venir, ma tante, et maintenant le voilà tout interdit.

Au nom de Martial prononcé par Maurice, Solange avait tout à coup brusquement relevé la tête et considérait avec une attention toute particulière le jeune sous-officier.

Martial ! Ce nom lui rappelait celui d'un ami de son père. Est-ce que Dieu, dans sa miséricorde, aurait permis qu'elle eût été sauvée par le compagnon d'armes de celui auquel elle devait la vie.

A partir de ce moment, elle n'eut plus qu'un désir, interroger Martial et savoir de lui s'il était bien celui dont elle avait si souvent et si longuement entendu faire l'éloge ; mais elle

n'osait pas.

Le hasard la favorisa. M^{me} Guéranger parla de la guerre contre la Prusse, l'occasion était trop bonne pour la laisser échapper ; faisant un violent effort pour vaincre sa timidité, elle demanda à Martial s'il y avait longtemps qu'il était militaire.

— Il y aura bientôt cinq années, mademoiselle.

— Et vous avez alors pris votre part de la dernière guerre ?

— Hélas, oui ! mademoiselle, j'ai servi dans le corps commandé par le général Vinoy, fait partie de l'armée du Rhu ; j'ai battu en retraite avec lui, je suis rentré à Paris, j'ai pris part aux divers combats qui se sont livrés dans les environs, jusqu'au jour de Champigny.

(A suivre.)

Guibollard vient d'assister à une séance d'escrime : il a suivi les assauts avec un vif intérêt.

— C'était superbe, raconte-t-il en sortant ; il y a surtout un jeune homme qui est d'une vivacité étonnante. Il tire l'épée comme Damoclès.

AVIS

SUIVANT ACTE reçu par M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, le 21 mai 1893, M. BRILA, propriétaire de l'hôtel du Cheval-Blanc, exploité à Saumur rue de la Fidélité, a cédé ce fonds à M. CHALOT-PROU.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE ECOT

Par ordre de M. le Juge-Commissaire,

En exécution de l'article 506 du Code de commerce, MM les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur Michel Ecot, ex-banquier à Montreuil-Bellay, sont invités à se rendre, munis de leur bordereau d'admission, chez le syndic de la faillite, M. Proust, 43, rue Dacier, à Saumur, de 1 heure à 4 heures, à l'effet de toucher un 2^e dividende de 10 0/0, au jour fixé sur la lettre individuelle et par série.

Série 1^{re}, le lundi 5 juin 1893, du n^o 1 au n^o 90;

Série 2^e, le mardi 6 juin, du n^o 91 au n^o 452;

Série 3^e, le mercredi 7 juin, du n^o 453 au dernier;

Et à se réunir au Tribunal le mardi 13 juin, à 10 heures, à l'effet d'entendre le rapport annuel des syndics.

Tribunal de Commerce de Saumur

FAILLITE ELUÈRE

Par jugement du 23 mai 1893, le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu M. DOUSSAIN syndic définitif de la faillite Eluère, négociant et entrepreneur aux Romains, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et a reporté au 1^{er} juillet 1892 la date de l'ouverture de cette faillite.

MM. les créanciers sont invités à déposer leurs titres avec un bordereau indicatif sur timbre, soit au greffier, soit au syndic.

La vérification des créances commencera le mercredi 7 juin, à une heure et demie, salle des faillites, audit Tribunal.

A VENDRE un BON de deux cents francs primé à valoir sur le prix d'une bicyclette militaire Securitas, sorti au tirage du 5 mai.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE de bons courtiers Société Générale des Assurances agricoles. Appointements fixes et remisés.

S'adresser Hôtel de la Gare, à M. MICHEL, sous-directeur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n^o 83.

MAISON ET JARDIN

A LOUER

AU JAGUENEAU

APPARTENANT A M. OGER.

S'adresser à M. BIZERAY ou à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur.

ON DEMANDE une CONCIERGE mariée sans enfants, dont le mari serait employé soit dans les postes, les chemins de fer, le gaz. S'adresser au bureau du journal.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846.

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMÉLINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois. Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie PAUL GODET.



SOCIÉTÉ DES

Huiles d'Olive de Nice

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT :

Maison **IMBERT** Fils

Rue d'Orléans, 55 - SAUMUR - Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon..... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon.... 1 fr. 50

Les verres sont repris à 0,30 | Les verres sont repris à 0,20

En bonbonne en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog..... le 1/2 kilog. 1 fr. 20

— de 10 kilog..... 1 fr. 10

— de 15 kilog..... 1 fr.

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les Emballages sont repris aux prix facturés



Vinaigre d'Orléans garanti pur vin

Le litre, 0,70 — Très vieux, 0,80 — A l'Estragon, 0,90

GRAND HOTEL DE LONDRES

LACOTE-NIVET

Propriétaire

Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées. Salons de famille.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CIRCULAIRES POUR OUVERTURE DE SAISON

Fournitures de Clichés et Vignettes

LETTRES DE MARIAGE

Lettres de Deuil en une heure

Demander les nouveaux prix.



PURGATIFS et DÉPURATIFS

ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.

TRES CONTREFAITS ET Imités sous d'autres noms

Exiger les Véritables

avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du Docteur Franck

1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)

Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

Sapin, Chêne

Pitchpin
Planchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau
Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSEUR

45, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

C^{ie} Coloniale

CHOCOLATS

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris

DANS TOUTES les VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS

REMARQUE. — Les Cacaos en poudre, étant toujours privés du Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur doivent donc être préférés.

EPICERIE CENTRALE

28
rue
St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS
ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le litre. (Livraison à domicile)

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,